



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Taux

Question écrite n° 39380

Texte de la question

M Dominique Saint-Pierre attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, sur le cas des handicapes physiques dont l'adaptation du logement necessite l'installation d'ascenseur ou monte-charge. L'article 24 de la loi de finances pour 1988 a ramene a 5,5 p 100 le taux de la taxe sur la valeur ajoutee portant sur certains appareillages pour handicapes. Il lui demande s'il n'envisage pas d'etendre la reduction du taux de TVA aux monte-charges, ascenseurs, leve-malades, installes pour l'usage exclusif de handicapes afin que ceux-ci retrouvent une certaine autonomie et beneficent malgre leur handicap d'un agrement et d'une ouverture maximale a la vie sociale.

Données clés

Auteur : [M. Saint-Pierre Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39380

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1713